

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR ET LES JOURNAUX.

Nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs les premières appréciations que rencontre le discours de l'Empereur dans les divers organes de la presse.

CONSTITUTIONNEL.

« Appuyé inébranlablement sur les principes qui ont fait la prospérité et la grandeur du second Empire, l'Empereur résume sa politique extérieure par ce mot fécond : la paix ; et sa politique au-dedans par cet autre mot non moins fécond : la liberté.

« Mais le maintien de la paix signifie-t-il qu'il ne faut point perfectionner notre organisation militaire et qu'il faut sur ce point rester au-dessous des progrès accomplis chez nos voisins ? Non. Et, comme le dit l'auguste orateur, plus nous serons forts, plus la paix sera assurée.

« D'autre part, l'extension des libertés politiques doit-elle entraîner la diminution et l'humiliation du pouvoir ? Non ; car il est démontré par l'expérience que la liberté ne peut exister chez nous qu'à côté d'une autorité sérieuse, forte et vigilante.

« C'est ainsi que, sous un pouvoir populaire qui a repoussé toutes les fictions, les lois reprennent leur véritable sens. Aussi c'est du fond du cœur et sans crainte d'être déçu, que le pays tout entier applaudira la politique pacifique et libérale exposée dans le discours de l'Empereur.

« Ce discours, nous l'étudierons dans le dé-

tail. Tenons-nous-en aujourd'hui aux grandes lignes qui nous montrent, dans une si admirable unité, le sage et le patriote, le souverain et le penseur. — Paulin Limayrac. »

PAYS.

« Les vœux exprimés par l'Empereur en faveur de la paix générale et du développement national de l'Allemagne ont été suivis d'une réserve significative faite au nom de la sécurité et de la dignité de la France. — Cazaux. »

TEMPS.

« Les traits principaux de ce discours sont :
» Le retrait de la loi militaire ;
» Le maintien de la politique du 19 janvier, mais accompagné d'un appel à la fermeté de la répression.

« Le paragraphe sur les affaires d'Italie est remarquable à plus d'un point de vue. Le mot de pouvoir temporel, inséré dans le discours de l'an dernier, ne s'y trouve plus. La question à régler, et que le gouvernement français propose de soumettre à une conférence, est celle des rapports de l'Italie et du saint-siège. Le discours rejette toute pensée d'hostilité contre l'unité et l'indépendance de l'Italie et l'allusion faite aux dangers qu'a courus le principe monarchique peut presque faire croire que notre intervention a eu autant pour objet la protection de la maison de Savoie, que celle du pape.

« Après avoir indiqué les parties du discours qui nous paraissent les plus saillantes, nous signalerons quelques omissions qui ne seront peut-être pas moins remarquables. Le Mexique n'est l'objet d'aucune mention. Aucune

allusion n'est faite au dénouement tragique de cette grande entreprise et aux intérêts français qu'il a laissés en souffrance. La question de l'emprunt, dont le public s'est si fort préoccupé depuis quelques jours, n'est pas touchée non plus. Elle paraît cependant inévitable, car, à côté du budget, dont les prévisions ne sont pas modifiées, il y a la dette flottante, qui ne peut pas demeurer dans son état actuel.

« Dans son ensemble, le discours nous paraît avoir des intentions nettement pacifiques. — A. Neffzer. »

ÉPOQUE.

« Disons-le sincèrement, ce qui nous intéresse le plus dans le discours de la couronne, ce n'est point la partie qui s'applique à nos affaires extérieures, car les résolutions les mieux arrêtées peuvent s'incliner devant les moindres incidents ou sous l'influence des mouvements de l'opinion publique.

« Ce qui est considérable, c'est la confirmation des promesses du 19 janvier.

« Il est évident, en effet, après une confirmation aussi précise, que si le Corps-Législatif, trompant l'espoir de l'Empereur, hésitait à voter les lois sur la presse et sur les réunions, l'Empereur prendrait le pays pour arbitre entre son opinion sur l'utilité des réformes et les hésitations de la majorité.

« De toutes façons, par conséquent, la question des libertés va être tranchée, et il n'y a pas à craindre qu'après avoir été ajournées dix mois par les ministres, les lois soient ajournées un an par le Corps-Législatif.

« En prenant de telles résolutions, l'Empe-

reur a raison de parler de sa foi dans l'avenir, car l'avenir n'est pas représenté par une génération qui s'en va, emportant avec elle ses rancunes et ses préventions contre la liberté. Il est représenté par une génération sans engagements, sans parti pris de louer comme sans parti pris de condamner, qui juge le gouvernement à ses œuvres et qui n'est pas plus disposée à courir les aventures d'une nouvelle commotion qu'à demander un repos sans lendemain à des institutions sans garanties libérales. — Clément Duvernois. »

LIBERTÉ.

« Ce discours est long ; il ne contient cependant rien de plus que ces quatre mots :

» Paix armée ;
» Liberté réprimée. — Emile de Girardin. »

On lit dans la France :

Toutes les dépêches reçues des départements signalent l'excellent effet produit par le discours de l'Empereur.

L'impression a été absolument la même à l'étranger. Suivant le *Times*, « jamais discours du trône ne fut plus libéral, plus pacifique et plus raisonnable. »

Presque tous les journaux de Vienne, du 19 novembre, interprètent dans un sens pacifique le discours prononcé par l'Empereur Napoléon, à l'ouverture des Chambres françaises.

M. Schneider a pris mardi possession du fauteuil de la présidence au Corps-Législatif, sans prononcer de discours, et l'on a immédiatement procédé au tirage au sort des bureaux.

FEUILLETON.

22

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Il serra Lisa dans ses bras.
« Mon enfant, continua-t-il, je vous avais promis réparation, vous ne me compreniez pas ; je vous apporte réparation pleine et entière.

— Ai-je donc une mère que je pourrai nommer et bénir ? demanda Lisa en sanglotant.

— Oui, vous avez une mère digne de votre amour et du respect de tous.

— Sir Burfrey, dit M. de la Roche-Léhan, je crois à votre prudence, néanmoins cette nouvelle est tellement en dehors de toute prévision

— Si j'avais été moins prudent, mon vieil ami, vous seriez moins surpris, mais je n'aurais peut-être pas atteint mon but. Je me suis tu, lorsqu'il fallait se taire ; aujourd'hui, à l'heure qu'il est, je puis parler : or, je le déclare de nouveau, Mlle Elisabeth d'Arsoix ici présente est fille du baron d'Arsoix et d'Elisabeth Kachine, mariés selon le rit catho-

que et les formalités légales à Iansbork, le 14 septembre 1851. Toutes les preuves désirables . . .

— Votre parole me suffit, interrompit le marquis.

— Mademoiselle, poursuivit-il en s'adressant à Lisa, pardonnez-moi ma défiance, je redoutais une illusion, le désenchantement eût été affreux.

— Oh ! j'ai compris, murmura Lisa. »

Il y eut un moment de silence. Puis sir Burfrey se pencha à l'oreille du marquis et lui parla à voix basse.

Adrien soutenait légèrement le bras de la jeune fille dont l'émotion se calmait peu à peu.

« Et maintenant, demanda-t-il, partirez-vous, Lisa ?

— Partir ! s'écria sir Burfrey. — Au fait, la situation ici ne serait guère tenable avant que les affaires ne soient réglées. — Mais où irez-vous, chère enfant ?

— Je ne le savais pas tout-à-l'heure, je ne le sais pas davantage en ce moment.

— Mademoiselle, dit le marquis, si vous voulez accepter l'hospitalité que peut vous offrir un vieillard, venez à la Roche-Léhan ; sir Burfrey voudra bien sans doute vous y accompagner ? »

Lisa s'inclina ; elle allait répondre, mais M. de Fogy et M. et Mme Le Burcier venaient de se rapprocher au point qu'ils pouvaient entendre. Ils se rapprochèrent encore et les deux groupes n'en formèrent plus qu'un seul.

« Je demande à faire une motion, dit le chevalier : étant établi que nous faisons ici une promenade sentimentale, peut-on raisonnablement admettre qu'au XIX^e siècle le sentiment dure plus de deux heures consécutives ? Ne serait-il pas temps désormais de rentrer dans les réalités de la vie en retournant au château ?

— Il est dix heures, en effet, dit sir Burfrey après avoir regardé à sa montre. Nous pourrions rentrer sans inconvénient, ce me semble.

— Mais nous ne sommes pas au complet, Mlle Flavie manque à l'appel.

— Ne m'en parlez pas, reprit le chevalier ; la perfide enchanteresse qui, seule, pouvait nous consoler dans les douleurs de l'exil, nous a abandonnés deux ou trois minutes après notre arrivée dans le bois. Nous supposons qu'elle était avec vous ; mais non, il paraît qu'elle a pris tout de suite le bon parti en retournant près de sa mère. Nous ne pouvons mieux faire que d'imiter son exemple.

— Hum ! c'est vrai, dit M. Le Burcier. »

Et afin de prouver qu'il n'avait pas perdu son temps, pendant que d'autres rêvaient creux peut-être, le digne homme indiqua quel était le sentier qui conduisait le plus directement de la chaumière à la grille du jardin.

« Oui, c'est celui-ci, dit-il en montrant un des sentiers ; il fait moins de détours que les autres, il est plus large, il aboutit droit à la grille, enfin c'est le meilleur : voilà le fruit de mes observations.

— Fruit excellent, cher monsieur, s'écria le chevalier, nous allons le goûter à l'instant et le savourer jusqu'au bout. »

Sur ce, on se mit en route par le sentier désigné.

Il était, en effet, plus court que les autres, et même beaucoup trop court au gré d'Adrien qui, un peu en arrière de la compagnie et donnant le bras à Lisa, eût voulu que la route s'allongeat indéfiniment sous leurs pas.

A la porte du château, sir Burfrey attendit les deux jeunes gens.

« Mon ami, dit-il à Adrien, je suis désolé de vous faire cette croauté, mais il faut que vous me cédiez Lisa ; je lui dois des explications, puis sa présence

Le fait de la suppression du discours présidentiel n'est pas nouveau ; il s'est déjà produit plusieurs fois, et notamment sous la présidence de M. Billault.

En Angleterre, les sessions du Parlement s'ouvrent par le discours de la couronne, auquel les Chambres répondent presque séance tenante, et là se bornent les formalités préliminaires des travaux législatifs.

Les circonstances dans lesquelles s'ouvre la session actuelle donnent à la résolution de M. Schneider la signification d'un fait politique.

Le président, dans les conditions nouvelles des rapports du gouvernement avec les Chambres, n'a plus à donner une impulsion et une direction particulières à l'opinion des représentants du pays ; on peut même dire qu'il a plutôt à la recevoir.

C'est ce sentiment de déférence pour les justes prérogatives de la Chambre qui paraît avoir inspiré la résolution de M. Schneider.

On annonce qu'une demande d'interpellation doit être soumise au Sénat sur les affaires de Rome.

Les signataires de cette demande sont MM. le baron Dupin, le comte de Bourqueney, l'archevêque de Paris, vicomte de la Guéronnière, Dariste, baron de Vincent, cardinal Donnet, Laity, cardinal de Bonnechose, l'amiral Charner, général comte de La Hitte, Le Verrier, général Guadin.

Trois demandes d'interpellation ont été déposées mardi au Corps-Législatif, par M. Jules Favre et ses amis politiques :

La première, sur la politique extérieure du gouvernement ;

La seconde, sur la politique intérieure et spécialement sur l'application des lois relatives à la liberté individuelle ;

La troisième, sur la seconde expédition de la France à Rome.

Ces demandes ont été envoyées à l'examen des bureaux.

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, dit que la France a adressé des invitations à la conférence au royaume de Saxe et au grand-duché de Hesse-Darmstadt. La Saxe a renvoyé l'invitation au président de la Confédération, conformément à l'article 11 de la Constitution fédérale du Nord, portant que la Prusse est appelée, dans les rapports internationaux, à représenter la Confédération.

On annonce comme certain que le gouvernement du grand-duché de Hesse a fait une réponse favorable à l'invitation qui lui a été adressée pour la conférence.

L'*Italia*, de Naples, donne ces nouvelles très-graves d'après une correspondance qu'elle reçoit de Florence.

La triple alliance française, italienne et autrichienne serait conclue.

L'Empereur des Français retirerait ses troupes de Rome en conservant Civita-Vecchia.

La question de Rome resterait suspendue jusqu'à ce qu'éclate la guerre sur le Rhin au printemps ?

L'Italie se serait obligée à s'armer et à fournir un contingent de 100,000 hommes pour cette éventualité.

Il ne faut accepter naturellement ces nouvelles que sous toutes réserves ; mais elles peuvent être des indices.

Le journal *Italia*, du 16 novembre, renferme la déclaration suivante :

« Quelques personnes se préoccupent de la formation de l'armée dont le commandement est donné au général Cialdini. Cette armée n'est formée dans aucune pensée d'agression ; mais dans l'état où est l'Europe, il est tout simple que l'Italie se mette en mesure de défendre ses intérêts, si des événements imprévus venaient à éclater. »

L'*Opinione*, du 16 novembre, raconte, d'après une lettre de Milan, que, dans la soirée du 10 courant, une réunion de républicains a été tenue clandestinement à Lugano, sous la présidence de Mazzini. Le démagogue italien y aurait prononcé un discours dans lequel il aurait comparé le général Menabrea à M. de Polignac et Garibaldi à M. de La Fayette. « Si la monarchie a été blessée au cœur à Aspromonte, se serait-il écrié, on peut la regarder comme morte à Mentana. » On aurait résolu dans cette réunion de pousser la Sicile et la Calabre à l'insurrection, d'organiser partout des comités de résistance, et de persuader les populations de refuser l'impôt.

La *Gazette de Florence*, du 17 courant, dit qu'il paraît se confirmer que le Parlement sera ouvert avant la mi-décembre.

Voici le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du Parlement :

Milords et messieurs,

En m'adressant de nouveau à vous pour obtenir votre avis et votre assistance, je regrette de m'être trouvée dans la nécessité de vous réunir à une époque inaccoutumée et qui probablement ne vous convient pas dans cette saison.

Le souverain de l'Abyssinie, en violation de toutes les lois internationales, continue à retenir en captivité plusieurs de mes sujets dont quelques-uns ont été spécialement accrédités auprès de lui par moi, et son manque d'égards obstiné pour toutes mes représentations amicales ne m'a pas laissé d'autre alternative que de faire une demande péremptoire pour la mise en liberté de mes sujets et d'appuyer cette demande par la force.

En conséquence, j'ai ordonné qu'une expédition soit envoyée uniquement dans ce but, et j'ai la confiance de pouvoir compter sur l'appui et la coopération des membres de mon Parlement, dans mes efforts pour délivrer enfin leurs concitoyens d'un emprisonnement injuste et pour revendiquer l'honneur de ma couronne.

J'ai ordonné que tous les papiers relatifs à cette affaire soient mis sous vos yeux.

Je reçois de toutes les puissances étrangères l'assurance de leurs sentiments amicaux, et je ne vois aucune raison de craindre la perturbation de la paix générale en Europe.

Une bande de volontaires italiens, sans autorisation de leur propre souverain, ayant envahi le territoire pontifical et menacé Rome elle-même, l'Empereur des Français a cru devoir envoyer une expédition pour la protection du souverain pontife et de ses domaines.

Le but ayant été atteint, la défaite et la dispersion des volontaires ayant débarrassé le territoire pontifical du danger d'une invasion extérieure, j'ai la confiance que Sa Majesté Impériale pourra, par un prompt retrait de ses troupes, éloigner tout sujet possible de mésintelligence, entre son gouvernement et celui du roi d'Italie.

Le complot de haute trahison, communément appelée fenianisme, déjoué et comprimé en Irlande, a pris en Angleterre la forme de la violence et de l'assassinat organisés. Ces outrages demandent une prompt et rigoureuse répression, et je compte, pour sa suppression effective, sur la ferme application de la loi et la loyauté de la grande majorité de mes sujets.

Messieurs de la Chambre des communes, les états estimatifs pour l'année prochaine sont en voie de préparation et vous seront soumis en temps utile. Ils seront établis dans des vues économiques et pour subvenir aux besoins nécessaires des services publics.

Milords et Messieurs,

Comme conséquence indispensable de la loi votée dans la dernière session, des bills vous seront présentés pour apporter des modifications à la représentation du peuple, en Ecosse et en Irlande.

J'ai lieu de croire que les commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur la délimitation des bourgs existants aussi bien que sur la division des comtés et des bourgs nouvellement affranchis, ont considérablement avancé leur travail, et il ne sera pas perdu de temps après le dépôt de leurs rapports pour mettre devant vous les considérations qui devront déterminer vos décisions.

Un bill vous sera présenté pour prévenir plus efficacement la corruption dans les élections.

Le bill des écoles publiques qui vous a été déjà plusieurs fois soumis sera de nouveau

représenté au Parlement. La question générale de l'éducation du peuple réclame votre attention la plus sérieuse, et je suis convaincu que vous traiterez ce sujet avec une pleine appréciation de son importance vitale et de ses difficultés reconnues.

Des mesures vous seront présentées durant la présente session pour amender et codifier les divers actes relatifs à la marine commerciale. Aujourd'hui nous avons une occasion favorable pour discuter des règlements permanents qui puissent affranchir le commerce du pays des restrictions fâcheuses imposées par la maladie des bestiaux, et faciliter leur importation à l'étranger pour la consommation intérieure.

Des mesures relatives à l'amendement de la législation et que des affaires plus urgentes ont fait différer, seront soumises à vos délibérations.

D'autres questions, qui semblent appeler l'attention législative, ont été renvoyées à des commissaires dont les rapports, à mesure qu'ils seront reçus, seront soumis sans retard au Parlement.

C'est mon vœu le plus ardent que toutes vos délibérations puissent être dirigées de manière à amener la satisfaction générale et le bonheur de mon peuple.

Nous recevons de Francfort, dit la *France*, la lettre suivante qui paraît exprimer l'état de l'opinion dans cette ville sur le discours du roi de Prusse, et dont nous laissons la responsabilité à notre correspondant.

Francfort, 15 novembre 1867.

Sujet prussien, citoyen de l'ancienne ville libre de Francfort, je vous envoie ces quelques lignes pour vous faire connaître l'impression produite chez nous par le récent discours de notre auguste maître, le roi Guillaume.

Ici, aucun de nos journaux ne pourrait les imprimer ; il leur est permis de nous tenir au courant du gros des événements ; mais des réflexions nous sont interdites, et pour cause.

Donc, si l'on était ici joyeux, on pourrait applaudir au ton optimiste de cette harangue ; mais comment ne pas voir de l'ironie à notre adresse dans ces mots du roi, qu'il a accueilli de tout cœur parmi son peuple les habitants des pays annexés, et qu'il espère aussi de leur côté une fidélité loyale à lui et à la patrie agrandie.

Croit-on, en effet, à Berlin, que l'on a oublié chez nous les millions pressurés en Hanovre, les incarcérations dans la forteresse de Minden, en Sleswig, les émigrations en masse pour éviter le service prussien ?

Non, on sait fort bien dans les bureaux du *Wilhelmstrasse* qu'il n'en est rien ; mais on a besoin à Berlin de deux ans de tranquillité pour consolider l'œuvre commencée, et c'est pourquoi on désire faire croire partout que

au salon serait inopportune en ce moment. Rassurez-vous toutefois, elle me sera infidèle, allez.

— Infidèle ! s'écria Lisa.

— Oui, oui, méchante ingratitude, vous me serez infidèle, j'en suis sûr ; allons, je vous pardonne d'avance, et je ne vous en aimerai pas moins. »

Il prit le bras de la jeune fille et entra dans le vestibule avec elle.

Adrien les suivit, s'arrêta au bas de l'escalier, salua du regard celle qui lui souriait en montant ; puis, quand il eut cessé de la voir, heureux, le cœur battant, l'esprit troublé, ne sachant trop ce qui était arrivé, sachant seulement qu'il aimait, qu'il était aimé, que les obstacles venaient de s'écarter comme par enchantement, il ouvrit la porte du salon et s'avança vers la cheminée. Le flot de lumière qui avait péniblement aveuglé les premiers entrants fut pour lui l'éclatante splendeur du ciel, l'image souriante de Lisa flottait devant ses yeux. Il s'approcha lentement, presque en cherchant son chemin. On lui demanda ce qu'était devenu sir Burfrey. De la meilleure foi du monde, il répondit qu'il n'en savait rien.

XX.

Mme d'Arsoix, toujours retranchée dans le bou-

doir, avait entendu rentrer ses hôtes, mais elle ne jugea pas à propos d'aller les rejoindre ; sa crise nerveuse durait encore et devait durer tout le temps vraisemblablement nécessaire pour que Maubert fût hors de toute atteinte. Vers onze heures il serait assez tôt de se montrer.

Il y avait peut-être là excès de prudence ; dans tous les cas, les choses tournèrent autrement qu'elle ne l'avait prévu. Un domestique vint annoncer que sir Burfrey désirait parler à Mme la baronne.

« Impossible, impossible ! dit la pauvre femme en se prenant la tête à deux mains : que sir Burfrey ait la bonté d'attendre une demi-heure ; une heure peut-être, je ferai un grand effort. D'ici là, il me faut un calme absolu. »

« Ah ! ah ! se dit-elle, le domestique parti, voici le champion de la demoiselle errante. Mais que peut-il ? — Rien. — Que sait-il même ? — Rien, — il soupçonne seulement, il a remarqué une absence prolongée et voilà tout. »

« Cependant, au fond, ne ferai-je pas mieux de le voir tout de suite ? N'est-il pas préférable que la première nouvelle de l'événement me parvienne en présence d'un tiers ? Les choses conserveront ainsi un cours naturel, la surprise sera générale ; on fera

des suppositions, puis des recherches, je dirigerai le mouvement... oui, c'est la meilleure marche à suivre. »

Elle sonna.

Un domestique parut.

« Dites à sir Burfrey, murmura-t-elle, que je vais le recevoir... et surtout fermez la porte doucement. »

Quand sir Burfrey entra dans le boudoir, Mme d'Arsoix plongée dans un fauteuil et tournant le dos à la lumière, aspirait l'arôme fortifiant d'un flacon de sels. Sans se déranger, elle fit signe à sir Burfrey de s'asseoir.

« Pardonnez-moi, dit-elle à voix basse, je suis un peu moins tourmentée que tout-à-l'heure. Mon Dieu ! la mauvaise tête que j'ai là, elle me met à la torture. Je vous prierai de parler le moins haut possible. »

— En vérité, madame, dit le baronnet, je crois que je ferais mieux de ne pas parler du tout en ce moment. Si, dans une heure...

— Hélas ! dans une heure, sais-je si je serai beaucoup mieux ? Non, parlez : parlez à voix contenue, c'est le bruit seul qui me fait mal. »

Sir Burfrey secoua la tête.

« Le bruit, reprit-il, est précisément ce que je veux éviter, mais les choses seront en elles-mêmes pénibles à entendre ; toutefois il y a intérêt majeur à ce qu'elles soient connues immédiatement. »

— Oh ! dès lors qu'il y a intérêt pour quelqu'un, je trouverai des forces. Après tout, ce n'est qu'une migraine.

— Le premier intérêt ou, du moins, le plus grand en jeu ici est le vôtre, madame.

— Le mien ?

— Le vôtre, ainsi que j'ai l'honneur de vous le dire. Accordez-moi quelques minutes d'attention, veuillez ne pas m'interrompre, et nous éviterons des discussions inutiles. »

Mme d'Arsoix ferma son flacon de sels, fixa les yeux sur son interlocuteur, et ne put réprimer un mouvement d'anxiété.

« J'ai dit, madame, reprit sir Burfrey, que votre intérêt était en jeu dans la question à traiter entre nous ; il y est au plus haut point, et je le respecterais à cause des obligations que m'impose l'hospitalité reçue par moi, puis aussi à cause des liens de très-proche parenté qui vous unissent à la personne dont je vais parler tout-à-l'heure. »

— Mais, monsieur ! s'écria Mme d'Arsoix oubliant

tout va pour le mieux dans la patrie allemande, ou, pour mieux dire, dans l'Allemagne prussifiée.

Cette même tendance se manifeste dans tout ce que dit le roi Guillaume sur ses relations avec les puissances étrangères. Il voit tout en couleur de rose, personne n'a protesté contre l'absorption de l'Allemagne par la Prusse; celle-ci est liée avec la France par un étroit lien d'amitié.

Nous autres, qui croyons connaître un peu mieux la situation, n'avons pas tout-à-fait la même confiance dans l'avenir comme le roi Guillaume, parce que l'histoire des dernières années a prouvé que l'amitié de la Prusse cesse là où l'on ne la laissera pas faire exactement tout ce qu'elle veut. Tout le monde comprend que dans des circonstances pareilles la réciprocité d'une sincère amitié est très-difficile.

Voilà pourquoi personne chez nous ne considère l'avenir comme assuré; voici pourquoi les affaires cessent partout et le malaise est général.

Enfin, ce n'est pas le passage du discours royal relatif à l'Italie qui rassurera le monde en levant le voile devant la politique prussienne. Quand on sait que la Prusse a été très-contente de voir commencer un désaccord sérieux entre la France et l'Italie, et qu'elle a poussé au feu, en exhortant alternativement les deux nations, on ne peut nullement se tranquilliser par les expressions vagues de ce discours du trône.

L'horizon politique n'est donc pas clair; chacun sent la probabilité de graves événements qui demandent, pour être écartés, autre chose qu'un discours du roi de Prusse.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un décret inséré au *Moniteur* élève à la dignité de sénateur :

MM. Gouin, vice-président du Corps-Législatif;

Conneau, député au Corps-Législatif;

De Marnas, conseiller d'Etat, procureur

général près la cour impériale de Paris;

Le vice amiral vicomte de Chabannes,

préfet maritime à Toulon;

Nisard, inspecteur général de l'enseignement

supérieur, membre de l'Institut.

— Le *Moniteur* publie un décret qui nomme vice-président du Corps-Législatif M. Du Miral, député.

— Le Sénat a tenu mardi, à deux heures, sa première séance générale. Après avoir procédé à la formation d'un bureau provisoire et au tirage des bureaux, il a élu deux secrétaires et deux vice-secrétaires.

— Le Corps-Législatif a tenu également, à deux heures, une séance publique. L'ordre

du jour indiquait une communication du gouvernement et le tirage au sort des bureaux.

— Les candidats mis en avant pour remplacer MM. Achille Fould et Duchâtel, à l'Académie des beaux-arts, sont MM. Haussmann et Arsène Houssaye.

— Les travaux de déménagement de l'Exposition universelle marchent avec une grande rapidité; malheureusement, au milieu de ce chaos, il est difficile qu'il n'arrive pas quelques accidents.

Avant-hier, en effet, nous assure-t-on, trois ouvriers ont été tués.

— Le 17, vers quatre heures du soir, le train de voyageurs n° 54 (de Lyon à Dijon) a heurté, près de Mâcon, des wagons de marchandises restés sur la voie par suite d'une rupture d'attelage. Vingt-et-un voyageurs ont été atteints de contusions ou de blessures sans gravité; la plupart d'entre eux ont pu continuer leur route.

— On lit dans le *Journal de Naples* du 14 :

Le Vésuve a lancé des flammes hier et cette nuit. Le directeur de l'Observatoire vésuvien, M. Palmieri, s'y est aussitôt rendu pour y faire les observations nécessaires.

— Les détails donnés par l'*Evening Star* sur la catastrophe de l'île de Tortola, avaient laissé quelque place à l'espérance, tout en conservant à cet immense malheur les proportions d'une affreuse calamité. Mais il paraît que l'œuvre de la destruction a été complète.

Le télégraphe nous apporte la dépêche suivante, dont le laconisme augmente l'horreur :

« New-York, 18 novembre soir.

» L'île de Tortola est restée huit heures sous l'eau et tous les êtres vivants ont péri. Le bruit court que la ville de Santo-Domingo serait détruite. »

Après une catastrophe pareille, que toutes les ressources de la raison et de la science n'auraient pu ni pressentir, ni prévenir, il ne reste qu'à s'incliner devant cette force supérieure et mystérieuse qui donne ou retire la vie aux associations humaines, au gré de ses impénétrables desseins.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mardi matin, le nommé Samuel Kahn, originaire de Strasbourg, s'est précipité du pont Cessart dans la Loire. Les sieurs Gallet (Charles) et Liraud (Florent), qui draguaient du sable à peu de distance, se sont portés à son secours et ont été assez heureux pour le retirer encore vivant.

Cet individu n'a pas voulu faire connaître le motif de sa triste détermination. Il était porteur de 255 fr. et avait de la marchandise dont il pouvait encore tirer parti.

On nous prie d'annoncer que le fourneau alimentaire, rue du Puits-Tribouillet, ouvrira lundi prochain 25 novembre.

Une question intéressant la taxe sur les chiens a été tout dernièrement résolue par le conseil de préfecture d'Indre-et-Loire.

M. F., demeurant à Tours, possédait, au 1^{er} janvier 1867, un chien dit d'agrément, pour lequel il avait été porté au rôle de la contribution municipale de cette année.

Le 24 mars dernier, ce chien ayant été mordu par un chien atteint d'hydrophobie, fut abattu par ordre de la police.

M. F. se crut alors fondé à réclamer décharge de la taxe à partir du 24 mars 1867. Consultés sur cette demande, M. le maire de Tours et MM. les répartiteurs furent d'avis d'accorder remise de l'impôt.

D'autre part, M. le contrôleur et M. le directeur des contributions pensèrent qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la demande, par ces motifs que la taxe était due pour l'année entière pour les chiens possédés au 1^{er} janvier, et qu'un fait nouveau, quel qu'il fût, survenu postérieurement à cette date, ne pouvait avoir aucune influence sur la taxe régulièrement établie.

Enfin, le conseil de préfecture décida, le 16 août 1867, que la cote contribuable, pour laquelle la demande en décharge avait été formulée, devrait être maintenue.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* croit savoir que M. F. se propose d'appeler de cette décision devant le Conseil d'Etat.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 19 novembre, soir. — Les journaux italiens constatent l'importance du discours de l'Empereur Napoléon.

La *Nazione* dit que l'Empereur a touché la phase des derniers troubles avec beaucoup de délicatesse.

Elle accueille, avec satisfaction, la déclaration impériale que la France considère la convention de septembre comme existant toujours tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Elle conclut qu'il faut absolument que les provinces soient rendues à elles-mêmes, et que l'intervention cesse très-promptement.

L'*Italia* croit que le discours ne contient rien dont on doive s'alarmer, et si l'Italie ne peut y trouver la satisfaction immédiate de ses espérances, elle n'y trouve rien non plus qui doive la décourager.

Rome, 19 novembre, soir. — Le pape a reçu l'ambassadeur de France, M. de Sartiges. Le discours de l'Empereur des Français a

produit une impression favorable sur les esprits.

La tranquillité règne à Rome et dans les provinces.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'*Univers illustré* fait cette semaine une de ses dernières visites à l'Exposition universelle, en publiant une série de gravures d'un grand intérêt d'actualité. Nous devons citer : le Caravansérail égyptien au Champ-de-Mars; le Bateau insubmersible en caoutchouc qui a traversé l'Atlantique, et dont le curieux modèle figure encore sur la berge du parc; la Section de l'orfèvrerie et de la cristallerie anglaise, et des spécimens de cet art industriel que les Français ont porté à un si haut point de perfection. L'*Univers illustré* nous montre également l'Excursion des deux empereurs au château de Pierrefonds; la visite de l'empereur François-Joseph aux dames de la Halle; les splendides tombeaux de la cathédrale de Tolède; la Caserne d'Alexandrie affectée à l'expédition anglaise en Abyssinie; les diverses constructions hospitalières et l'église que la Russie fait élever à Jérusalem; enfin, les douze dessins pleins de verve et de gaieté de la revue du mois, par Cham. Un tel sommaire dispense de tout éloge et justifie la vogue sans cesse croissante de l'*Uⁿivers illustré*.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi dernier, nous avons laissé le 3 p. 100 à 68 20, et toutes les grandes valeurs bien tenues. Le discours du roi de Prusse n'est donc point venu en aide à la spéculation pessimiste; la rente elle-même, quoique sous le coup des bruits d'emprunts, a fait, comme l'on voit, bonne contenance.

Au début du marché, aujourd'hui lundi, les cours étaient à peu près les mêmes, mais accusant une fermeté plus accentuée. Le discours de l'Empereur a été affiché à la Bourse vers deux heures et a produit une favorable impression. La rente s'est élevée et maintenue à 68.40; les transactions sont devenues plus animées, et la généralité des valeurs a profité de cette animation.

L'Etat de Honduras, — je dis bien Honduras (Amérique centrale), ce qui donne un peu à réfléchir, — a demandé cette semaine, sur notre place, quelques millions pour la jonction de l'océan Atlantique au Pacifique par un chemin de fer. Si c'était au moyen d'un canal, cette soudure naturelle des grandes voies de navigation, nous le comprendrions!

L'annonce, d'ailleurs, était rédigée avec une indifférence qui ne pouvait trouver d'égale que celle du public. Les dates de début et de clôture n'y étaient pas même indiquées. On aurait dit qu'on agissait, non en vue d'une affaire sérieuse, mais pour l'acquit d'une obligation toute spéciale étrangère au public, et nous ne croyons pas nous tromper de beaucoup. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant

sa migraine, à quoi voulez-vous en venir?

— A vous rendre au sentiment de la justice, madame, à vous faire réparer une longue faute, à vous éviter des remords certains, et peut-être un châtement terrible.

— Monsieur!

— Pardon, madame, veuillez être calme, je vous prouverai que je suis si bien instruit et si bien armé que toute résistance de votre part vous serait funeste.

Mme d'Arsoix s'était à moitié soulevée sur son fauteuil, elle se rassit dédaigneusement et prit un éventail sur la cheminée, moins peut-être pour rafraîchir ses tempes que pour cacher sa pâleur.

« Il y a plusieurs années, continua sir Burfrey, j'avais remarqué ici l'étrange situation faite à un homme qui, seul entre ses pareils, jouissait de privilèges exorbitants : les autres obéissaient, il commandait; les autres tremblaient, il avait droit d'insolence. Son histoire se rattachait à celle... »

— De mon beau-frère, tout simplement.

— Laissez-moi achever, Madame, je vous en supplie. Son histoire se rattachait à celle d'une jeune fille amenée par lui, protégée par lui, respectée par lui... qui ne respectait personne. Il y avait là quel-

que chose d'inexpliqué : j'ai cru que ce n'était pas inexplicable. J'ai écrit à Saint-Petersbourg; j'ai fait parler cet homme...

— Ah! vous l'avez fait parler, Monsieur, puis vous venez m'opposer ses dires... les dires d'un valet! vous y trouvez matière à insulter une femme! sous mon toit vous m'accusez d'une faute, vous me menacez de châtement!

— Mon Dieu, madame, arrêtez-vous de grâce! tout-à-l'heure vous regretterez d'avoir plaidé une cause perdue. J'ai fait parler cet homme, disais-je. Vous ne tenez pas compte de sa parole? Eh bien, peu importe sa parole. Je lui ai fait peur; or, la peur ne défie pas seulement la langue, elle ouvre les mains, et il s'en échappe des preuves écrites...

— Paroles ou écrits d'un misérable me sont tout un; je les méprise également.

— Permettez, madame, mépriserez-vous une lettre de Louis d'Arsoix, votre mari, de regrettable mémoire? ne sauriez-vous pas par hasard que, le 30 octobre 1851, il écrivait à Elisabeth Kaschine, devenue sa belle-sœur, une lettre dont l'original peut exister encore? N'auriez-vous gardé aucun souvenir des faits auxquels cette lettre faisait allusion? n'aviez-vous pas eu connaissance du mariage

secret de votre beau-frère, Antoine, avec la fille du comte Kaschine? ne saviez-vous pas pertinemment que pour triompher des refus probables d'un père rigide orthodoxe, Elisabeth Kaschine, après avoir accompagné sa parente, Mme Gloukowski, à Mémel, s'était rencontrée à Iansbork, sur la frontière polonaise, avec le baron d'Arsoix; que là, leur mariage avait été célébré selon toutes les formes prescrites? Votre mari vous avait-il encore laissé ignorer que, le 23 août 1852, il écrivait de nouveau à sa belle-sœur pour la féliciter de la naissance d'une fille nommée Elisabeth et que la pauvre femme devait laisser orpheline si peu de temps après? Ne vous rappelez-vous aucun de ces faits?

— Vous n'avez pas le droit de m'interroger, répondit Mme d'Arsoix d'une voix altérée.

— J'ai le droit de vous éclairer sur vos intérêts, madame.

— Je vous en tiens quitte, et brisons-là.

— Brisons-là? Ah! ce serait possible s'il n'y avait que votre intérêt en jeu. Par acquit de conscience, afin de reconnaître les procédés gracieux dont vous avez usé envers moi dans les relations du monde, j'ai voulu m'occuper d'abord de vos intérêts; vous m'en refusez le droit. Eh bien; n'en parlons plus.

Mais il me reste un devoir à remplir. Vous avez dépouillé l'orpheline...

— Monsieur! s'écria Mme d'Arsoix bondissant sur son fauteuil, ceci passe toute mesure.

— C'est votre action, madame, répondit sèchement sir Burfrey, qui l'a dépassée, la mesure. Mais, je le répète encore une fois, ne vous emportez point; si je n'étais pas sûr de tout ce que j'avance, je ne vous en dirais pas un mot, et si je voulais vous perdre, ce n'est pas à vous que j'adresserais mes confidences. Or, je suis sûr, si sûr, que j'ai là les deux lettres de votre mari, écrites et signées de sa main.

— Qu'importent ces lettres? dit Mme d'Arsoix en faisant jouer son éventail à coups redoublés, mon mari accordait par politesse le nom de sœur à une jeune fille bien née, dont la faute lui paraissait excusable : cela ne prouve pas la régularité du mariage.

(La suite au prochain numéro.)

A LA VILLE DE PARIS

MAISON DE GROS,

Place Saint-Pierre,

MAISON D'ACHATS,

Rue Beaudrière, 65,
ANGERS.

SAUMUR.

Rue d'Aboukir,
PARIS.

MAGASIN SPECIAL de CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Les assortiments dans cet article viennent d'être complètement renouvelés par suite de l'activité de la vente depuis l'ouverture de la saison.

Pardessus double face.....	38 fr. »	Pantalons satin noir.....	14, 19, 25 fr. »
Mac-Farlan nouveauté.....	22 »	Redingotes-jaquettes.....	50, 55, 45 »
Jaquettes id.	50 »	Gilets satin noir fantaisie.....	8, 10, 12 »
Pantalons nouveauté.....	14, 16, 18 »	Cabans collége.....	6 50

Robes de chambre, Coins de feu et Vêtements de maison, depuis 7 fr. 50 c.

Un tailleur étant attaché à la maison, toutes les commandes pourront être livrées dans les 24 heures.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON AVEC TERRAIN,

D'une superficie de 100 mètres, à l'angle de la rue Neuve-Beaupaire et de la rue du Temple.
S'adresser audit notaire et à M. Auguste COURTILLER, à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES,

Sise à Saumur, rue de Fenet, n^{os} 147 et 149.
S'adresser audit notaire. (545)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT,
Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-selées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

ABONNEMENTS.

Un an. 64 fr.
Six mois. 52 fr.
Trois mois. 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

UN MOIS :
5 fr. 50 c.

Le *Courrier français* est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, *moraux* et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une **PRIME GRATUITE** composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS.....	1 fr. de volumes.
— TROIS MOIS.....	3 fr. —
— SIX MOIS.....	6 fr. —
— UN AN.....	12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

A VENDRE
PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située rue Bodin, n^o 10, à Saumur.
S'adresser à M. MORICET, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (483)

A VENDRE
OU A LOUER,

Avec un Fonds de Boulangerie
Bien achalandé,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Royale, n^o 50.
S'adresser à M^{me} ROUSTEAUX-POITOU. (564)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UN FONDS

D'ÉPICERIE ET MERCERIE,

Situé à Saumur, place de l'Arche-Dorée, n^o 18.

S'adresser M. CHARLES, prévôt d'armes. (551)

A VENDRE

Un beau et fort CHEVAL,
poil bai-brun, âgé de quatre ans et demi, très-doux et allant très-bien à la voiture.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECO, rue du Palais-de-Justice, 6, à Saumur. (587)

PORTION DE MAISON

A LOUER

Rue Saint-Jean, n^o 59, à Saumur.
S'adresser à M. ALBERT, professeur de musique, rue du Pavillon, n^o 3. (561)

Etude de M^e MEFFRAY, notaire
à Beaufort.

A LOUER

Pour en jouir au 1^{er} novembre 1868.

L'HOTEL DE L'ÉTOILE

Sis au bourg de Mazé, tenu par M^{me} veuve Breton.
S'adresser audit M^e MEFFRAY.

UNE CALÈCHE ET UN CHARRIOT A VENDRE.

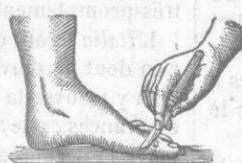
S'adresser à M^{me} CORDIER, rue du Temple, 16. (589)

Joli poney de chasse, à vendre.

S'adresser à M. de LAPRÉGEOLIERE, château de St-Florent. (581)

MM. V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS demandent un concierge, marié et pouvant faire les encaissements. (574)

POMMADE BERTINOT,



Artiste Pédi-cure de Paris, seul possesseur en France et à l'étranger, pour la guérison radicale et infaillible des CORS aux pieds, Durillons et Œils-de-Perdrix. Guérison garantie en suivant le traitement sans interruption pendant cinq jours, qu'exige une guérison complète.

Même prix qu'à Paris, 1 fr. le flacon.

Dépôt central, rue du faubourg Saint-Denis, 80, à Paris; à Liège, chez M. GILMAN, pharmacien-droguiste, rue Neuve, 48; à Saumur, chez M. PASQUIER, pharmacien.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU,
Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'*Armorial général* de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages; prix : 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur le poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^r MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^r l'évêque d'Angers.
Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 NOVEMBRE.			BOURSE DU 20 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 45	»	»	68 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	»	98 25	»	25
Obligations du Trésor.	470	»	»	470	»	»
Banque de France.	3290	»	»	3300	10	»
Crédit Foncier (estamp.).	1357 50	»	2 50	1340	»	17 50
Crédit Foncier colonial.	515	»	»	515	»	»
Crédit Agricole.	615	20	»	615	»	»
Crédit industriel.	625	»	»	625	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	152 50	»	7 50	141 25	»	11 25
Comptoir d'esc. de Paris.	650	5	»	640	»	10
Orléans (estampillé).	865	3 75	»	865	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1165	5	»	1161 25	»	3 75
Est.	530	»	»	530	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	873 75	3 75	»	870	»	3 75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	550	2 50	»	547 50	»	2 50
Ouest.	547 50	»	2 50	550	2 50	»
C ^o Parisienne du Gaz.	1460	12 50	»	1458 75	»	1 25
Canal de Suez.	287 50	»	»	283 75	»	3 75
Transatlantiques.	317 50	»	»	292 50	»	25
Emprunt italien 5 0/0.	46	»	05	45 80	»	20
Autrichiens.	500	6 25	»	500	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	346 25	»	1 25	343 75	»	2 50
Victor-Emmanuel.	45	»	»	45	»	»
Romains.	47	»	1 75	47	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	163 75	1 25	»	157 50	»	6 25
Saragosse.	91	3 50	»	95	4	»
Séville-Xérès-Séville.	21 50	50	1	21	»	50
Nord-Espagne.	63 75	3 75	»	62	»	1 75
Compagnie immobilière.	85	1	»	80	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	322 50	»	»	322 50	»	»
Orléans.	316	»	»	316 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	327 50	»	»	327 50	»	»
Ouest.	313 50	»	»	314	»	»
Midi.	312	»	»	312 50	»	»
Est.	316	»	»	316 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.